

MAIRIE DE
L'ORBRIE

21, rue du Docteur Audé
85200 L'ORBRIE

tél. 02 51 69 06 72
mairie.lorbrie@orange.fr



Conseil municipal du 31 août 2021

Membres en exercice	15
Membres présents	12
Pouvoir(s)	0
Votants	12

Le 31 août 2021, à 20h00, le Conseil municipal de l'Orbrie, dûment convoqué le 26 août 2021, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Noëlla LUCAS, Maire.

Présents : Nicolas CELLIER, Florian CHAPILLON, Annie DUJARDIN, Maryse FALLOURD, Jean-Luc GILLIER, Claude GRATEAU, Jean Charles GUIADEUR, Jean-Luc LAMY, Noëlla LUCAS, Isabelle MINAUD, Lydie ROBUCHON, Richard SANSONE.

Excusés : Julie GERBAUD, Jérôme PIQUET, Pascal PIERRE.

Secrétaire de séance : Lydie ROBUCHON.

Après avoir approuvé le procès-verbal de la séance du 29 juin 2021, le conseil municipal :

➤ **DECIDE DE RENONCER** à l'exercice de son droit de préemption dans le cadre des ventes immobilières suivantes : maison 46 route de Puy Chabot, maison 40 route de Mérité, maison 14 rue des Fontenelles ;

➤ **FIXE** les tarifs de restauration scolaire pour 2021-2022 :

élèves réguliers	3,20 €
élèves occasionnels	3,70 €
le personnel	6,00 €

➤ **DEFINIT** les modalités de fonctionnement de la garderie pour 2021-2022 :

Les horaires sont reconduits :

sans inscription préalable

- le matin de 7h30 à 8h35
- le soir de 16h30 à 18h30

sur demande motivée, l'accueil du soir pourra être prolongé jusqu'à 19h00.

Les tarifs sont également maintenus :

Le matin :	1.60 € par enfant
Le soir :	2.60 € par enfant avec un départ jusqu'à 18h30 3.00 € par enfant avec un départ après 18h30 le goûter est fourni
Le coût est plafonné à 15 € par enfant par semaine.	

➤ **CONFIE** à l'Agence de Service aux Collectivités Locales de Vendée la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de voirie projetés rue des Arçonnières (2^{ème} partie) et rue du Beauvoir ; **APPROUVE** la convention correspondante pour un montant de 8 448,00 € TTC ;

- **DECIDE** de souscrire au contrat groupe d'assurance du personnel santé (maladie, accident du travail, maladie professionnelle, maternité/paternité, capital décès) proposé par le Centre de Gestion de la Vendée à compter du 1^{er} janvier 2022 pour une durée de 4 ans ; **AUTORISE** Madame le Maire à signer ledit contrat d'assurance dont le suivi est confié au Centre de Gestion de la Vendée ;
Le taux de cotisation est fixé à 5,10 % pour les agents titulaires et à 1.15 % pour les agents contractuels avec une franchise de 15 jours fermes en maladie ordinaire.
- **SOLLICITE** l'inscription au label départemental du sentier pédestre de Puy-Chabot » ; **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention à intervenir avec le Département ;
- **ACCEPTE** de reconduire la mise à disposition de la salle polyvalente à la société WW Opérations France du 01/09/2021 au 31/08/2022 ; le tarif est maintenu à 45 € pour une séance hebdomadaire, 85 € pour deux séances hebdomadaires sur la période du 1^{er} septembre au 31 octobre puis du 1^{er} mai au 31 août, et à 90 € pour deux séances hebdomadaires sur la période du 1^{er} novembre au 30 avril (chauffage) ;
- **PREND ACTE** de la communication du rapport d'activités et du compte administratif 2020 de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée ;
- **APPROUVE** la convention de mise à disposition à Vendée Numérique de la parcelle relevant du domaine privé communal section C numéro 776 située place de l'Europe, afin d'y implanter l'armoire technique nécessaire au déploiement de la fibre optique.

QUESTIONS DIVERSES

Projet d'acquisition d'un désherbeur thermique

L'acquisition d'un désherbeur thermique à chaleur pulsée est à l'étude.

L'achat est envisagé en début d'année pour une mise en service dès la repousse.

Finances

Une recette de 60 025.03 € est accordée dans le cadre de la répartition du fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux de l'année 2020.

Résultats du diagnostic sanitaire de l'église Saint-Vincent

La visite technique a permis de dresser un état global de l'église et d'identifier les travaux nécessaires qui ont été classés selon leur degré d'urgence

Le Conseil municipal exprime son accord pour poursuivre les études.

Stationnement dans la cour de la mairie

Une place de stationnement pour personne handicapée sera créée.

La mairie sera exceptionnellement fermée les 16 et 17 septembre pour formation du personnel

A L'Orbrie, le 03 septembre 2021

Le Maire,
Noëlla LUCAS

